

Organisés en partenariat avec les associations locales, les mini-stages te permettront de découvrir des activités nouvelles en t'amusant !

SEMAINE DU 11 AU 14 AVRIL

(Pas de séance le 15 avril)

- **Robin des bois fleuris (activité nature)** Ensisheim (maison des associations) de 9h à 12h pour les 6-12 ans
- **Language du rythme (activité musique)** Ensisheim (médiathèque) de 9h30 à 12h à partir de 6 ans
- **Initiation football** à Ensisheim (stade municipal) de 9h30 à 12h pour les 6-13 ans
- **Les petits illustrateurs (activité manuelle)** à Ensisheim (Médiathèque) de 14h à 16h30 à partir de 6 ans
- **Peinture et dessin** à Oberhergheim (mairie-ancien presbytère) de 14h30 à 17h pour les 7-15 ans
- **Multi-sports** à Ensisheim (ancien gymnase) 14h à 16h30 pour les 7 à 12 ans

SEMAINE DU 19 AU 22 AVRIL

(Pas de séance le 18 avril)

- **Initiation football** à Ensisheim (stade municipal) de 9h30 à 12h pour les 6-13 ans
- **Echecs** à Ensisheim (maison des associations) de 9h30 à 12h pour les 7-17 ans
- **Language du rythme (activité musique)** Ensisheim (médiathèque) de 9h30 à 12h à partir de 6 ans
- **Peinture et dessin** à Ensisheim (maison des associations) de 14h30 à 17h pour les 7-14 ans
- **Mini golf/Street golf** à Ensisheim (ancien gymnase) de 14h à 16h30 de 7 à 14 ans

Tarifs : Habitants de la CCCHR : 11 € par semaine et par activité — Habitants hors CCCHR : 13 € par semaine et par activité

Renseignements auprès du service animation-jeunesse, au Local Jeunes, 40 bis rue de la 1ère armée Française 68190 ENSISHEIM (Tel : 03 89 26 97 46). **Les inscriptions se font exclusivement au bureau de l'animateur-jeunes, au Local Jeunes d'Ensisheim (40 bis rue de la première armée) durant les permanences mises en place spécifiquement :**

Le 4 avril de 14h à 18h

Le 5 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le 6 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le 7 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le 8 avril de 9h à 13h

Si pour une raison d'ordre majeur l'activité ne pouvait avoir lieu (nombre d'inscrits insuffisant, problème d'encadrement, de météo...) ou si votre inscription ne pouvait être prise en compte, la CCCHR vous informera dans les meilleurs délais. Dans les autres cas, notamment non-présence du jeune inscrit, la somme restera acquise à la CCCHR.

Concernant les activités physiques, l'inscription équivaut à une reconnaissance à n'en courir aucune contre-indication à la pratique de l'activité choisie.

Tout autre mode d'inscription ne sera pas pris en compte (pas de dépôt possible en mairie, ni à la CCCHR, ni en boîte aux lettres, ni en dehors des permanences d'inscription).

Le règlement est possible en espèces, par chèque (libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC), par chèque vacances ANCV.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CENTRE HAUT-RHIN



Mini-Stages

Printemps 2022

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je, soussigné M/Mme _____
En ma qualité de représentant légal, inscrit mon enfant aux activités suivantes et atteste, en cas d'inscription à des activités sportives, que celui-ci n'est pas atteint de contre-indications à cette pratique :

1. Intitulé de l'activité:

Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

2. Intitulé de l'activité:

Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

Fait à _____, le _____
Signature